



# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

---

SIEGE: 31, BD KONRAD ADENAUER L-1115 LUXEMBOURG/ B.P. 1306 L-1013 LUXEMBOURG  
TEL.: (352) 43 58 51 FAX: (352) 42 27 29  
INTERNET: <http://www.etat.lu/CES> / E-MAIL: [ces@ces.etat.lu](mailto:ces@ces.etat.lu)

**CES / INDICE DES PRIX (2003)**

## **ACTUALISATION ANNUELLE DU SCHEMA DE PONDERATION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION**

**AVIS**

**Luxembourg, le 11 décembre 2003**

**Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation : avis du CES**

## **1 RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Par lettre gouvernementale du 17 novembre 2003, le CES a été saisi pour avis de l'actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation.

- Conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, la liste des positions de référence de l'indice et de leur pondération est révisée annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation. Ce règlement précise également que les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du CES.
- La pondération 2004 découle des comptes nationaux, plus précisément de son volet consommation privée, de l'année 2001. Le schéma de pondération afférent est établi au prix du mois le plus récent disponible, en l'occurrence le mois d'octobre 2003.

Le présent schéma de pondération revêt un caractère provisoire jusqu'à la détermination de la pondération définitive de l'indice des prix à la consommation pour 2004 sur la base des résultats de l'indice au 1<sup>er</sup> décembre 2003, qui ne seront connus qu'en janvier 2004.

## **2 LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2004**

Dans la proposition de pondération soumise pour avis, le CES note que la pondération de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) augmente sensiblement par rapport à 2003, tandis que depuis 2000, son évolution tendait plutôt vers le bas. Le tableau 1 ci-dessous retrace l'évolution de la pondération de l'IPCN au cours des années 2000 à 2004.

**Tableau 1 : Evolution de la pondération de l'IPCN**

<b>Année</b>	<b>Pondération de l'IPCN</b>
2000	804,4
2001	778,9
2002	730,3
2003	730,4
2004	767,4

La part relative des dépenses des non-résidents dans le total des dépenses effectuées sur le territoire a diminué. Le poids de la consommation privée des résidents augmente en conséquence de 730,4‰ à 767,4‰ (+5,1%), alors qu'au cours des années précédentes, il avait diminué (sauf de 2002 à 2003, où il avait stagné).

Dans ce contexte, le CES rappelle que le tableau1 indique la consommation de biens et services sur le territoire par rapport à un total de 1000 ‰ (IPCH). Les pondérations de l'IPCN des 12 divisions individuelles de la COICOP-LUX<sup>1</sup> (tableau2 ci-après) sont à considérer par rapport à la consommation totale sur le territoire (donc par rapport à 1000 ‰), et non par rapport à la consommation des résidents (par rapport à 767,4‰).

- L'analyse de l'évolution de la pondération de 2003 à 2004 par grandes catégories de biens et services (cf. tableau 2 ci-après) permet de constater qu'au niveau de l'IPCH, quatre catégories sur douze connaissent une diminution de la pondération, à savoir les divisions 02, 06, 07 et 10. En ce qui concerne l'IPCN, il y a également quatre divisions dont la pondération est en baisse, même si ces diminutions sont moins importantes que pour l'IPCH. Il s'agit des divisions 02, 03, 06 et 10.

---

<sup>1</sup> Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (Nations Unies; OCDE), adaptée aux besoins nationaux.

Tableau 2 : Positions de référence et pondération des années 2003 et 2004

ENSEMBLE DES BIENS ET SERVICES	Pondération 2003 Consommation privée 2000 aux prix de décembre 2002		Evolution de la pondération de 2003 à 2004		Pondération 2004 Consommation privée 2001 aux prix d'octobre 2003	
	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN
<b>IPCH: Consommation totale sur le territoire</b>	<b>1000.0</b>				<b>1000.0</b>	
<b>dont: IPCN: Consommation des résidents sur le territoire</b>		<b>730,4</b>		<b>37.0</b>		<b>767,4</b>
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	115,6	110,3	3,6	0,6	119,2	110,9
02. BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	144,3	31,6	-17,7	-0,1	126,6	31,5
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	57,7	50,4	3,4	-1,7	61,1	48,7
04. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE ET COMBUSTIBLES	85,6	85,5	2,9	2,6	88,5	88,1
05. AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DE MENAGE ET ENTRETIEN	87,9	79,6	8,6	7,8	96,5	87,4
06. SANTE	17,7	17,1	-1,6	-1,5	16,1	15,6
07. TRANSPORTS	210,5	130,8	-14,1	15,4	196,4	146,2
08. COMMUNICATIONS	17,8	16,0	1,5	2,4	19,3	18,4
09. LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	86,1	79,4	6,7	5,9	92,8	85,3
10. ENSEIGNEMENT	4,5	4,5	-0,4	-0,4	4,1	4,1
11. HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	94,4	53,1	2,0	1,6	96,4	54,7
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	77,9	72,1	5,1	4,4	83,0	76,5

### 3 LES COMMENTAIRES DU CES SUR CERTAINES POSITIONS DE REFERENCE

Par la suite, le CES voudrait commenter plus en détail quelques positions de référence. Pour cet exercice, il a recouru au tableau du Statec reprenant l'évolution des positions de référence et des pondérations des années 2003 à 2004 pour l'IPCN et pour l'IPCH.

- La pondération proposée pour 2004 comporte quelques évolutions fort disparates par rapport à la pondération définitive de 2003, tant au niveau de l'IPCH qu'au

niveau de l'IPCN, ce qui s'explique par certains rééquilibrages découlant des résultats de la comptabilité nationale. Souvent les évolutions de la pondération de 2003 à 2004 se sont inversées en comparaison avec les évolutions de la pondération de 2002 à 2003. Dans son avis du 9 décembre 2002, le CES avait déjà observé une tendance similaire.

- La comparaison des pondérations 2003 et 2004 fait apparaître des variations relativement fortes de la division 02. "*Boissons alcoolisées et tabacs*" (pour l'IPCH) et de la division 07. "*Transports*" (pour l'IPCH et l'IPCN).

Pour cette première catégorie, la pondération de l'IPCH diminue de 144,3‰ en 2003 à 126,6‰ en 2004 (-17,7 points de ‰), alors qu'elle avait atteint encore 150,7‰ en 2002. La pondération de l'IPCN reste quasiment stable (31,6‰ en 2003, 31,5‰ en 2004).

Cette variation notable pour l'IPCH résulte exclusivement de la baisse de la pondération du tabac dans la consommation totale sur le territoire. Celle-ci est plutôt due à une année 2000 exceptionnelle qu'à un revirement de tendance.

Pour ce qui est de la division « Transports », la pondération proposée de l'IPCH diminue de 210,5‰ en 2003 à 196,4‰ en 2004 (-14,1 points de ‰), alors que celle de l'IPCN augmente de 130,8‰ à 146,2‰ sur la même période (+15,4 points de ‰).

L'évolution au niveau de l'IPCH découle du fort recul de la pondération de la position "*Essence*" (-23,6 points de ‰) et, dans une moindre mesure, de la position "*Gas-oil*" (-5 points de ‰). L'explication est la même que celle donnée ci-avant pour l'évolution de la pondération du tabac.

Le CES constate que suite à la baisse tendancielle des prix des produits pétroliers en 2001 par rapport à 2000, l'écart entre la pondération correspondant à la consommation totale sur le territoire et celle des résidents relative à la position "*Carburants et lubrifiants*" se réduit à nouveau pour atteindre le niveau enregistré dans la pondération de 2002.

Ceci confirme que la demande de ces produits par les non-résidents augmente/diminue proportionnellement avec la hausse/baisse des prix de ces produits. Le CES rappelle que ce phénomène, a priori contradictoire, résulte du fait qu'en cas d'augmentations répétées du prix des produits pétroliers, les non-résidents ne sont plus disposés à acquérir des produits pétroliers dans leur pays de résidence lorsqu'un certain seuil de prix est franchi (barrière psychologique).

Dans ce cas, les non-résidents viennent davantage s'approvisionner au Grand-Duché, malgré le fait que le différentiel de prix en leur faveur s'est réduit (à cause d'une hausse relative de ce prix, qui est plus importante au Grand-Duché que dans les pays avoisinants du fait des niveaux d'accises moins élevés au Luxembourg).

A rappeler que la pondération des carburants est plus importante pour l'IPCH que pour l'IPCN, puisque le poids des non-résidents dans la consommation totale de carburants est un multiple de celui des résidents.

La baisse de la pondération pour l'IPCH de la division "*Transports*" est quelque peu freinée par la hausse continue de la pondération des automobiles à moteur diesel (+8,7 points de ‰), qui est due à la progression des dépenses relatives à l'acquisition, par les résidents, de voitures neuves.

Concernant la position "*Carburants et lubrifiants*", le CES note finalement que la diminution mentionnée ci-avant de l'écart entre la pondération correspondant à la consommation totale sur le territoire et celle des résidents est de nature à réduire la volatilité de l'IPCH.

- La division 03. "*Articles d'habillement et chaussures*" comporte une divergence entre l'IPCH et l'IPCN résultant de l'évolution de la pondération de 2003 à 2004 (+3,4‰ pour l'IPCH et -1,7‰ pour l'IPCN), ce qui engendre un doublement de l'écart entre les pondérations des deux indices par rapport à la situation de 2003. Cette évolution découle de l'augmentation de la dépense relative par les non-résidents de vêtements, notamment de vêtements pour hommes.
- Le CES a pu prendre connaissance de l'évolution de la pondération de l'IPCN de 1990 à 2004. Il est à constater, de manière générale, que la tendance des habitudes de consommation des ménages résidents s'est maintenue au fil des années et que les pondérations en découlant ne subissent pas de modifications majeures.

Quant à l'évolution de la pondération de l'IPCH de 2000 à 2004, le CES note que les fluctuations sont plus marquées, notamment celles relatives à la division "*Transports*", ce qui s'explique par la forte pondération des carburants et lubrifiants dans cette catégorie.

- Le CES note qu'une simulation du Statec, qui retrace l'évolution de l'IPCN en 2003 en appliquant la pondération 2004, indique un taux de progression de l'indice général de 1,85%, alors que l'évolution effective a été de 1,71% (de décembre 2002 à octobre 2003). Cette divergence est plus marquée que l'année passée (simulation : 2,32%; évolution effective de décembre 2001 à octobre 2002 : 2,26%), même si les évolutions divergentes au niveau du détail sont le plus souvent compensées au niveau général.

#### 4 CONCLUSIONS

Le CES approuve la nouvelle pondération de l'indice des prix à la consommation, telle que proposée par le Statec. Il invite les autorités à veiller constamment à une qualité élevée des pondérations, qui doivent s'approcher autant que possible de la réalité et refléter le plus exactement possible la structure de la consommation qui a lieu sur le territoire national.

- Le CES note qu'en dépit du recours aux données de la comptabilité nationale pour l'établissement du schéma de pondération de l'indice, les résultats des enquêtes sur les budgets des ménages (EBM) restent une source d'information indispensable, étant donné qu'elles seules fournissent aux comptes nationaux les renseignements au niveau du détail requis pour la pondération. Aussi le CES a-t-il constaté avec satisfaction qu'une EBM continue a été lancée sur le terrain au mois de juillet 2003, menée par une équipe permanente d'enquêteurs engagés par le Statec.

Toutefois, le CES s'oppose avec véhémence au plan du Gouvernement de supprimer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, deux des trois emplois d'enquêteurs, remettant par-là en cause le déroulement de l'EBM. Au contraire, comme les ressources actuellement en place pour réaliser l'EBM ne sont pas suffisantes, le CES demande au Gouvernement de renforcer l'équipe des enquêteurs de telle sorte qu'une qualité élevée de l'EBM soit garantie.

**Résultat du vote:**

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Marianne Nati-Stoffel

Gaston Reinesch

Secrétaire Générale

Président

Luxembourg, le 11 décembre 2003